

# POUVOIR D'ACHAT ET COHÉSION SOCIALE DANS LES OUTRE-MER : FRACTURES ET OPPORTUNITÉS

La cherté de la vie suscite un sentiment d'injustice considérable en Outre-mer, avec un enjeu majeur d'exclusion des populations les plus pauvres. Ainsi, nombre de revendications exprimées dans les manifestations depuis une dizaine d'années relèvent de la problématique du « pouvoir d'achat ». La revendication de justice sociale des ultramarins doit à présent être entendue. Pouvoir d'achat et cohésion sociale sont fortement liés : les Outre-mer présentent des sociétés fracturées par une pauvreté qui ne cesse d'augmenter. Il y a urgence à s'attaquer à cette grave difficulté qui mine le pacte social et la cohésion républicaine. La crise sanitaire du Coronavirus et écologique, ainsi que le choc économique et social consécutif, touchent très durement les Outre-mer et risquent d'accroître encore ce dualisme social.

Pour la délégation, l'État doit mobiliser un effort de solidarité à la hauteur des besoins immenses au regard de la pauvreté qui frappe les populations ultramarines. Il en va de la cohésion nationale. Les entreprises peuvent s'associer à cet effort notamment en modérant les prix des produits de première nécessité et en appliquant les mêmes tarifs que dans l'hexagone.

L'INSEE atteste que les prix sont globalement plus élevés de + 11,6 % en Guyane, + 12,3 % en Martinique, + 12,5 % en Guadeloupe, + 6,9 % à Mayotte, + 7,1 % à La Réunion, et de + 55 % en Polynésie française, + 44 % en Nouvelle-Calédonie. Les écarts de prix sur les produits alimentaires sont de + 40 % à La Réunion et + 50 % en Martinique, ce qui pèse beaucoup sur le

panier des ménages les plus modestes. Les prix de la grande distribution focalisent l'attention, pourtant, les prix de l'énergie, de l'eau, des transports individuels, du transport aérien, des télécommunications sont aussi souvent très élevés.

La délégation incite les pouvoirs publics à faire du panier Boudier qualité-prix (BQP), un moyen plus efficace de lutte contre la vie chère à destination des personnes les plus modestes. Il faut cibler les efforts sur les produits alimentaires, de première nécessité et l'eau, achetés au quotidien par la population. Les forfaits de télécommunication, nécessaires à l'éducation et aux relations sociales, doivent être inclus dans le panier « BQP ».

Les mouvements récents dans le secteur de la grande distribution suscitent de fortes inquiétudes. La délégation appelle les autorités de régulation à être encore plus vigilantes concernant les concentrations qui restreignent la concurrence sur les marchés ultramarins et conduisent à maintenir des niveaux de marge élevés. Le contrôle d'une situation concurrentielle doit s'appréhender au niveau local des zones de chalandise, et non au niveau du seuil de chiffre d'affaires comme c'est le cas actuellement.

Il faut également entendre la demande de plus en plus forte des consommateurs de pouvoir consommer autrement, plus sainement, avec davantage de fruits et légumes frais, de produits locaux de qualité et issus de l'agriculture biologique.

Enfin, pour la délégation à l'Outre-mer, il serait nécessaire de conduire une étude sur l'impact des exonérations fiscales sur



**Véronique Biarnaix-Roche**

est cheffe de projet. Elle siège au CESE à la délégation à l'Outre-mer où elle représente le groupe CFE-CGC.

#### Contact :

veronique.biarnaix-roche@lecese.fr  
01 44 43 64 08



**Joël Lobeau**

est restaurateur. Il a été président de la Chambre de métier et de l'artisanat et vice-président du CESER de Guadeloupe. Il siège au CESE à la délégation à l'Outre-mer où il représente la Guadeloupe.

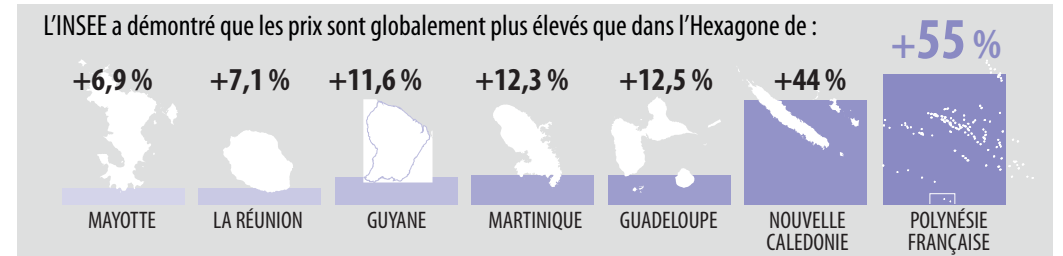
#### Contact :

joel.lobeau@lecese.fr  
01 44 43 64 18

certaines produits de première nécessité, n'affectant pas la production locale. Il faut dans un premier temps évaluer les effets du dispositif de l'octroi de mer dans chaque territoire et adapter les exonérations dans l'objectif d'améliorer le pouvoir d'achat.



Sources : Enquête budget de famille de l'INSEE, 2017 ; Enquête de comparaison spatiale des prix de l'INSEE en 2015.



Enquête de comparaison spatiale des prix de l'INSEE en 2015 pour les DROM, IEDOM-IEOM en 2016 pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, ISEE et ISPF

## LES PISTES DE RÉFLEXION DU CESE

### ➤ Piste de réflexion n°1

Pour la délégation à l'Outre-mer, l'absence de solution pour un quart de la population en marge du travail, et 40 % à 80 % dans la pauvreté, comporte des risques très élevés de rupture sociale. Les mouvements sociaux, les « révoltes contre la vie chère », sont ainsi l'expression d'un malaise social très profond lié à la pauvreté et aux conditions de vie dégradées. La délégation alerte les pouvoirs publics quant aux risques d'un accroissement brutal de la pauvreté à la suite de la crise sanitaire du Covid-19 et du choc économique et social consécutif. Elle appelle solennellement les pouvoirs publics à prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation du pouvoir d'achat des personnes les plus fragiles, pour maintenir un accès de toutes et de tous aux produits de première nécessité, à une alimentation saine et de qualité.

### ➤ Piste de réflexion n°2

Pour la délégation à l'Outre-mer, les données statistiques disponibles ne reflètent pas la réalité de la pauvreté et conduisent systématiquement à minorer les difficultés rencontrées par la population. Il en résulte des politiques publiques qui ne tiennent pas compte de la pauvreté extrême à laquelle est confrontée plus de la moitié de la population, et jusqu'à 84,5 % à Mayotte, ce qui affaiblit l'effort nécessaire de solidarité nationale. Il est indispensable de donner les moyens à l'INSEE d'établir régulièrement et de publier des taux de pauvreté calculés par rapport au niveau de vie médian national.

### ➤ Piste de réflexion n°3

La délégation à l'Outre-mer s'inquiète des conséquences des situations de pauvreté parfois extrêmes que connaît plus de la moitié de la population. Les plus fragiles sont particulièrement vulnérables à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. C'est en direction de ces personnes et pour l'accès aux produits de consommation de première nécessité, que les pouvoirs publics doivent concentrer leurs efforts. La délégation préconise de doter les instituts statistiques publics des moyens nécessaires pour réaliser des enquêtes statistiques détaillées, régulières et d'intégrer systématiquement les données ultramarines concernant la pauvreté, au niveau national.

### ➤ Piste de réflexion n°4

La délégation à l'Outre-mer préconise d'étudier de manière différenciée le panier de la ménagère pour apprécier le pouvoir d'achat relatif par décile. L'indice de Fisher doit être calculé en moyenne, mais aussi par déciles, et notamment sur le poste d'alimentation.

### ➤ Piste de réflexion n°5

La délégation à l'Outre-mer appelle les pouvoirs publics à être particulièrement attentifs à la situation des plus fragiles : personnes âgées, familles monoparentales, familles nombreuses, personnes les plus déshéritées, jeunes... qui consacrent une part importante de leurs revenus aux dépenses dévolues aux fonctions essentielles : se déplacer, se nourrir et se loger. Compte tenu de l'ampleur et de l'intensité de la pauvreté, la délégation à l'Outre-mer considère qu'il faut concentrer l'action des pouvoirs publics sur une baisse des prix des produits de première nécessité, notamment alimentaires.

### ➤ Piste de réflexion n°6

Les Observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) devraient mener des enquêtes thématiques transversales sur les services pour lesquels il existe une offre ou une régulation publique, tels que l'eau, le traitement des déchets. Les Collectivités territoriales ultramarines doivent se mobiliser pour faire baisser les prix

des services publics qui restent élevés en Outre-mer. Un investissement public dans les énergies renouvelables et une modulation des taxes doivent permettre de faire baisser le prix de l'électricité, tandis que les collectivités doivent mettre en place des chèques-énergie pour les personnes les plus en difficulté économiquement. Le ministre de l'Économie doit imposer réglementairement aux opérateurs, un alignement des tarifs de téléphonie sur ceux de l'hexagone, pour assurer l'effectivité du principe de continuité territoriale.

### ➤ Piste de réflexion n°7

Pour la délégation à l'Outre-mer, les coûts d'approche, de transport, de stockage et de passage portuaire mériteraient d'être plus transparents et mieux analysés territoire par territoire, et par type de produits. Ils pourraient faire l'objet d'une étude spécifique menée par un organisme indépendant pour le compte des OPMR.

### ➤ Piste de réflexion n°8

Si l'objectif de soutenir et de protéger la production locale doit être maintenu au regard des contraintes structurelles reconnues par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour les Régions ultrapériphériques, la délégation à l'Outre-mer demande qu'une étude spécifique soit réalisée sur l'impact global de la fiscalité indirecte (octroi de mer et taxe sur la valeur ajoutée principalement) dans la formation des prix, territoire par territoire dans les Départements et Régions d'Outre-mer, par l'INSEE, qui dispose des données nécessaires. Cette évaluation permettra de dresser un constat qui puisse être partagé avant tout projet de réforme de l'octroi de mer et son éventuelle évolution vers une taxe sur la valeur ajoutée locale.

### ➤ Piste de réflexion n°9

Pour le CESE, des moyens plus importants doivent être mis à disposition des OPMR, compte tenu des enjeux de transparence dont ils sont porteurs. Les missions des Observatoires au regard de l'analyse du pouvoir d'achat des ménages doivent être effectivement exercées. Leurs études doivent être rendues publiques et débattues au sein des instances représentatives associant la société civile afin de pouvoir disposer d'un diagnostic partagé territoire par territoire.

### ➤ Piste de réflexion n°10

Pour la délégation à l'Outre-mer, suite à la crise sanitaire du Covid-19, les prix des denrées alimentaires, de l'eau, des télécommunications et du fret, doivent être contrôlés par le Préfet et faire l'objet, si nécessaire, d'un arrêté de fixation des prix, afin d'éviter toute flambée par rapport à ceux de l'hexagone. Les prix d'une dizaine de types de produits de première nécessité doivent être bloqués pendant au moins une année.

### ➤ Piste de réflexion n°11

L'Autorité de la concurrence doit veiller à réguler plus efficacement les situations de monopole, d'oligopole ou de position dominante sur le marché de la grande distribution dans les territoires d'Outre-mer relevant de sa compétence. Pour la délégation à l'Outre-mer, le contrôle d'une situation concurrentielle doit s'appréhender au niveau local des zones de chalandise, et non au niveau d'un seuil de chiffre d'affaires comme c'est le cas actuellement.

### ➤ Piste de réflexion n°12

La délégation propose de donner, sous forme d'adaptation législative, le pouvoir à l'Autorité de la concurrence de contrôler, dans les Outre-mer, les concentrations dans le secteur de la grande distribution avec un seuil de contrôle abaissé par rapport à ce qui est exigé en France hexagonale, en prenant pour référence la zone de chalandise et en élargissant ses prérogatives d'injonction structurelle.

### ↳ **Piste de réflexion n°13**

La délégation à l'Outre-mer propose d'ouvrir plus largement les possibilités d'importation de produits de consommation courante depuis les pays de la zone régionale, à titre d'expérimentation transitoire, en permettant des adaptations dérogatoires aux normes et règles de fonctionnement du marché européen, dans les territoires ultramarins au statut de Région ultrapériphérique. Il conviendra cependant de maintenir un contrôle sanitaire et de qualité, ainsi qu'une taxation douanière appropriée dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

### ↳ **Piste de réflexion n°14**

La délégation à l'Outre-mer encourage les pouvoirs publics à soutenir toutes les formes de distribution, et notamment coopératives, susceptibles de structurer la distribution locale en circuits courts. Ceux-ci devront prendre les mesures réglementaires de régulation du marché de la distribution permettant de favoriser le pluralisme concurrentiel par le contrôle des pratiques des acteurs dominants et l'émergence de nouveaux entrants au premier rang desquels les coopératives de commerçants.

### ↳ **Piste de réflexion n°15**

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale liée au Covid 19, la délégation appelle à un effort de solidarité nationale qui intègre pleinement les Outre-mer. La délégation demande le maintien de tous les droits sociaux, ainsi que des couvertures complémentaires santé et prévoyance pour les salariés en chômage partiel. La délégation propose de mettre en place une prime exceptionnelle pour les allocataires du RSA afin d'atténuer les effets de la cherté de la vie. Tous les ménages qui en feront la demande doivent pouvoir accéder au report de leurs échéances bancaires sur une période de 3 à 6 mois pour éviter le surendettement.

### ↳ **Piste de réflexion n°16**

Pour la délégation à l'Outre-mer, l'information du consommateur et l'éducation alimentaire dès le plus jeune âge, notamment à travers la restauration collective et l'école, sont des priorités de santé essentielles à prendre en compte. Chaque territoire ultramarin doit se doter d'au moins un projet d'éducation alimentaire, structurant et porteur d'innovation, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation. Un programme spécifique de la restauration scolaire, mis en place dans l'ensemble des Départements et Régions d'Outre-mer, doit permettre l'accès de chaque élève à une offre de qualité, fondée sur la priorité donnée aux productions locales et aux circuits courts.

### ↳ **Piste de réflexion n°17**

La délégation appelle les distributeurs locaux à intégrer davantage la production locale, notamment de fruits et légumes, dans leur offre. Elle préconise d'introduire un engagement annuel des distributeurs, lors de la signature des accords Bouclier qualité-prix, d'exposition et de valorisation minimum des produits locaux dans les grandes surfaces. Cet engagement devra concerner l'ensemble des distributeurs du territoire et comprendra des critères d'exposition partagés, objectifs et vérifiables.

### ↳ **Piste de réflexion n°18**

La délégation préconise d'exonérer de toute taxe d'octroi de mer, un panier de produits alimentaires et de première nécessité n'entrant pas en concurrence avec la production locale, dont l'eau. Le panier de référence pourrait être déterminé sur la base du panier du Bouclier qualité-prix afin d'avoir un impact maximum sur les produits consommés par les familles et les personnes les plus démunies. Il appartiendra aux Conseils régionaux de déterminer la liste précise des produits de première nécessité à exonérer d'octroi de mer, au regard des besoins prioritaires de la population locale. L'État devra créer un fonds de compensation spécifique permettant de maintenir le niveau de ressources pour les collectivités territoriales.

### ↳ **Piste de réflexion n°19**

Une évolution de la fiscalité locale vers une taxe à l'assiette élargie couvrant les biens et services devra intervenir à moyen terme. Cette conversion ne pourra se faire que progressivement après une évaluation des effets pour chaque territoire et par secteur d'activité, en prévoyant des exonérations sur les produits de première nécessité consommés localement. C'est par un exercice de démocratie participative associant l'ensemble des parties prenantes : collectivités territoriales, société civile organisée, et citoyens, que devront être choisies les modalités de la fiscalité indirecte applicable dans chaque territoire.